

**Arrêté du 4 février 2016 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Manosque
NOR : JUSB1604091A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Virginie FLEURY (KIEFFER), adjointe administrative de 1^{ère} classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse intérimaire, à titre exceptionnel, pour une période maximale de 6 mois, au tribunal d'instance de Manosque.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 4 février 2016.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK